



Nom officiel : République de Singapour

Cité-Etat d'Asie du Sud composée de 64 îles, 2<sup>ème</sup> port du monde après Shanghai, densité démographique la plus élevée du monde après Monaco

Le drapeau de Singapour comprend le croissant en référence à la jeunesse de la nation et 5 étoiles représentant la démocratie, la paix, le progrès, la justice et l'égalité. La couleur rouge symbolise la fraternité universelle et l'égalité, tandis que le blanc représente la pureté et la vertu.

Etat indépendant depuis 1965, membre du Commonwealth et de l'ASEAN (Association des Nations d'Asie du Sud-Est)

Monnaie : Dollar de Singapour

Langues : Anglais, Chinois, Malais et Tamoul



	Singapour	France	Singapour/France
Superficie	719,1 km <sup>2</sup>	552 000 km <sup>2</sup>	0,1%
Population *	5,5 Millions	66 Millions	8%
PIB (**)	308 Mrds	2 059 Mrd €	15%
RNB par habitant en PPA (**)	80 270	39 610	203%
Revenu mensuel brut moyen (2012)	3 934 €	3 479 €	113%
Indice de développement Humain *	0,912	0,893	>
Rang/indice de développement humain *	11ème	20ème	>
Espérance de vie des hommes **	80 années	78,0 années	+ 2 années
Espérance de vie des femmes **	85 années	84,5 années	+ 0,5 année
Taux de fécondité **	1,2	2,01	- 0,81 point
Taux de naissances hors mariage	-	55,8%	
Taux d'activité masculin – 15 à 64 ans *	82%	75%	+ 7 points
Taux d'activité féminin – 15 à 64 ans *	65%	67%	- 2 points
Taux travail à temps partiel des femmes	?	31%	
Taux de chômage – 15 à 74 ans *	3%	10%	- 7 points

Singapour se caractérise par un niveau de vie élevé, un taux d'alphabétisation de 92% et des services de santé de qualité.

### **I. ORGANISATION, DEPENSES ET FINANCEMENT**

La protection sociale à Singapour repose sur le *Central Provident Fund* (CPF). Système de capitalisation individuelle obligatoire pour les singapouriens initialement destiné à financer la retraite, il est maintenant partiellement utilisable pour financer l'achat d'un logement (HDB : logement public), les frais d'hospitalisation, etc.

En matière de couverture santé, le gouvernement a mis en place en 1983 le National Health Plan, avec une couverture maladie qui repose sur « les 3M » : Medisave, Medishield et Medifund (voir point III.1 ci-après)

La politique familiale relève de l'Etat :

National population and talent division: <http://www.nptd.gov.sg/>

Ministry of family and social development: <http://app.msf.gov.sg/>

### **II. LA POLITIQUE FAMILIALE**

L'accroissement naturel de la population a été freiné par une politique active de limitation des naissances, sur la base d'un slogan « Deux c'est assez » diffusé dans les années 70. Actuellement, Singapour est le pays avec l'un des taux de fécondité les plus faibles du monde, même s'il s'est redressé en 2014 (1,2 enfants/femme) et le Gouvernement souhaite encourager la natalité pour lutter contre le vieillissement de sa population.

#### **1. Les prestations familiales et les aides au logement**

##### **1.1. Les aides aux familles**

Un « Pack mariage et parentalité » (Marriage and Parenthood Package) a été créé en 2004 et renforcé à plusieurs reprises (la dernière fois en 2015). Il comprend :

- La couverture maternité
- Les congés paternité indemnisés
- Un compte santé pour l'enfant pour couvrir les frais médicaux doté de 3000 €
- Des aides financières pour élever les enfants de moins de 13 ans
- Une priorité pour accéder à un logement social
- Des aides financières pour les parents qui doivent avoir recours à la procréation médicalement assistée ou à des traitements contre la stérilité.

Les parents reçoivent un « Baby bonus cash » pour la naissance de chaque enfant : 5000 € pour les deux premiers et 6 400 € pour les suivants<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le salaire moyen mensuel étant de 3500 €/mois

Le Gouvernement a mis en place un portail pour favoriser les rencontres entre célibataires et apporter des conseils en termes de mise en couple et de mariage : <https://app.sdn.sg/>

### 1.2. Le logement

90% de la population est propriétaire, que ce soit dans le part public ou privé, le parc public étant très important à Singapour.

### 1.3. Les congés et organisation du temps de travail

Les parents avec au moins un enfant de moins de 7 ans peuvent bénéficier de 6 jours de congé par an et, suite à la naissance, de 4 semaines de congé parental (dont deux semaines pour le père). Les parents d'enfants de 7 à 12 ans peuvent bénéficier d'un congé supplémentaire de deux jours payés par an.

Des aides sont accordées aux employeurs qui mettent en place des mesures pour faciliter la vie familiale de leurs salariés (Work-Life Works : WoW).

## **2. Les services aux familles**

Le système éducatif est très compétitif et constitue une source forte de préoccupation (et d'investissement) pour les parents.

Plus d'un millier <sup>2</sup>de centres d'accueil, jardins d'enfants et écoles préélémentaires accueillent les enfants de 18 mois à l'âge de la scolarisation (7 ans), à temps plein ou à temps partiel. Certains accueillent les enfants de 2 à 18 mois. Ils sont agréés pour des périodes de 6 à 24 mois. Il semblerait que ces modes d'accueil soient assez coûteux pour les parents (selon les centres les tarifs varient entre 300 et 2 600 \$/mois) mais l'Etat accorde des aides aux familles ayant la citoyenneté singapourienne, avec une aide majorée pour les plus pauvres si la mère travaille au moins 56 h/mois (center-based financial assistance scheme for childcare in Singapore (CFAC)<sup>3</sup>.

Une agence pour le développement de la petite enfance (Early Childhood Development Agency (ECDA) a été mise en place en 2013 et relève conjointement du Ministère des affaires sociales et de la famille et du Ministère de l'éducation. Elle est en charge des normes, des formations, de la qualité et du développement des modes d'accueil et des subventions.

Un portail apporte des informations aux parents, opérateurs et professionnels et comprend des outils de géolocalisation des structures :

[https://www.childcarelink.gov.sg/ccls/home/CCLS\\_Home.jsp](https://www.childcarelink.gov.sg/ccls/home/CCLS_Home.jsp)

## **III. L'ASSURANCE MALADIE MATERNITE**

### **1. La couverture maladie**

La couverture maladie repose sur « les 3M » : Medisave, Medishield et Medifund

- Medisave est une épargne santé personnelle. Chaque mois, est effectué un prélèvement de 6% à 8% du salaire afin d'être déposé sur un compte épargne médical. Ces versements sont capitalisés et rapportent un intérêt annuel. Le compte est également alimenté par l'employeur. C'est dans ce compte (Medical Saving account) que le résident singapourien puisera le jour où il aura des dépenses de santé, avec un plafonnement de remboursements.

---

<sup>2</sup> Augmentation de 3% du nombre de places entre fin 2013 et fin 2014

<sup>3</sup> Une aide financière est également accordée aux parents qui ont recours aux grands parents pour contribuer à la garde de leur enfant de moins de 12 ans

- Medishield est une assurance non obligatoire qui sert à prendre en charge les frais de santé les plus coûteux (maladies graves, opérations chirurgicales lourdes) que Medisave ne serait pas capable de couvrir.
- Medifund, est une couverture sociale publique permettant aux plus démunis d'accéder aux soins avec une prise en charge de leurs dépenses (équivalent de la CMU).

## **2. La maternité et les congés postnataux**

Les indemnités maternité sont versées à toutes les personnes salariées (sauf aux auto-entrepreneurs). Pour en bénéficier, il faut justifier d'au moins 90 jours d'emploi immédiatement avant l'accouchement.

Les IJ représentent 100% du salaire brut de la femme pendant 16 semaines pour les deux premières naissances avec un plafond de 20 000 \$ (les 8 premières semaines étant à charge de l'employeur) et 16 semaines supplémentaires pour les enfants suivants avec un plafond de 40 000 \$.

Le Gouvernement verse une aide aux femmes qui n'ont pas droit à un congé paternité indemnisé.

## **IV. UN REVENU MINIMUM GARANTI**

Un complément de revenus est versé aux personnes de plus de 35 ans avec de faibles revenus, sous réserve que les personnes aient travaillé au moins 2 mois au cours des 3 derniers mois. L'aide est accompagnée d'une aide à l'emploi et d'une aide pour pouvoir financer une formation.